REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Alpes

1, rue Aspirant Jan 05105 Briançon cedex Tél: 04 92 21 35 97 Fax: 04 92 20 38 90 accueil@cccbrianconnais.fr www.ccbrianconnais.fr

Les Cordeliers

AR PREFECTURE

005-240500439-20140318-2014_34-DE Regu le 21/03/2014

DELIBERATION N°2014-34 du mardi 18 mars 2014

OBJET: Maison de la Géologie et du Géoparc Attribution des marchés de travaux

Rapporteur:

M. Gérard Fromm

Le 18 mars 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mars 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice: 40

Présents: 25

Nombre de pouvoirs: 7

Votants: 32

Mme Laurence FINE est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Karine ESCALLIER, M. Thierry DUCURTIL, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Patrcik REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avaient donné pouvoir :

M. Jacques DEYME à Mme Marie-Hélène PONSART

M. Jean-Pierre SEVREZ à Mme Laurence FINE

M. Henry RAOUX à M. Patrick REY

M. Jean-Louis FAURE à M. René SIESTRUNCK

M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Pierre LEROY

Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de tourisme scientifique et en particulier de réalisation de la Maison de la Géologie,

Vu la délibération n°2011-086 du 4 octobre 2011 approuvant le projet de création, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Nature, Science et Tourisme », de la Maison de la Géologie et du Géoparc pour un montant global hors acquisitions foncières de 3 064 000 € HT,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la consultation lancée sous forme de marché à procédure adaptée avec négociation le 24 janvier 2014,

Considérant l'analyse des offres après négociation, établie par la maîtrise d'œuvre et les services de la Communauté de Communes,

Considérant que la procédure doit être déclarée infructueuse pour le lot 5 - Menuiseries extérieures et intérieures bois en raison de l'absence d'offre régulière sur ce lot,

AR PREFECTURE

005-240500439-20140318-2014_34-DE Regu le 21/03/2014

Considérant que la procédure doit être classée sans suite pour les lots 10 – Plomberie Ventilation Chauffage et 11 – Electricité, en raison du montant trop élevé des offres sur ces lots au regard de l'estimation,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17 mars 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président à déclarer infructueuse la procédure de consultation des entreprises pour le lot 5 – Menuiseries extérieures et intérieures bois de la Maison de la Géologie en raison de l'absence d'offre régulière,
- Autorise Monsieur le Président à déclarer sans suite la procédure de consultation des entreprises pour les lots 10 – Plomberie Ventilation chauffage et 11 – Electricité de la Maison de la Géologie en raison du montant trop élevé des offres sur ces lots au regard de l'estimation,
- Charge Monsieur le Président de lancer une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée pour ces trois lots,
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés des lots suivants avec les entreprises cidessous désignées :

| | Lots | Entreprises | HT |
|----|--------------------------------------|-----------------------|--------------|
| 1 | Aménagements extérieurs | Colas | 147 735,33 € |
| 2 | Démolitions - Maçonnerie | SOCALP | 439 000,00 € |
| 3 | Charpente - Couverture | AMC | 219 000,00 € |
| 4 | Etanchéité | Pic frères | 45 442,65 € |
| 6 | Cloisons - Faux-plafonds - Isolation | AC-Tec | 161 648,30€ |
| 7 | Carrelages - Sols souples - Faïences | Cavéglia - Marchetto | 129 224,73 € |
| 8 | Serrurerie - Métallerie | Esclapez | 186 631,10 € |
| 9 | Bardages - Isolation extérieure | Esciapez (variante 1) | 264 976,80 € |
| 12 | Ascenseur | Koné | 23 800,00 € |
| 13 | Peinture | Spinelli | 60 000,00 € |
| 14 | Signalétique | Lettres & lumières | 37 755,00 € |
| 15 | Cloisons isothermes cuisine | BMH Services | 22 748,00 € |

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme Le Président

Alain FARDELLA

R.F. (Departement des) Hautes Alpes

Date affichage:

2 1 MARS 2014